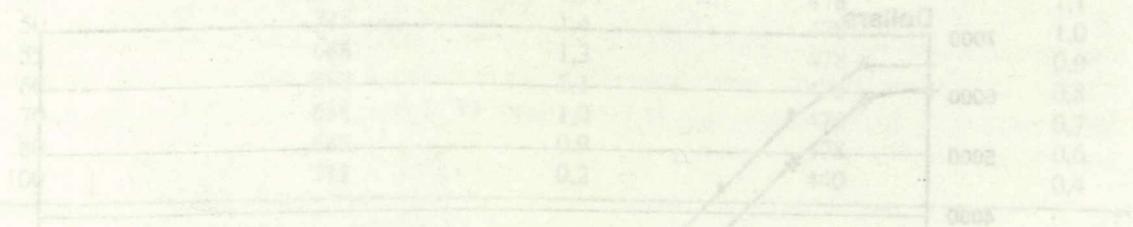


cas des prestations mixtes, établir le crédit remboursable à un niveau suffisamment élevé pour assurer aux familles de «travailleurs pauvres» des avantages similaires à ceux des prestations sélectives; en conséquence, les familles assistées y gagneraient un léger avantage, ce qui est bien. Même sous cette hypothèse, les familles gagnant un revenu de 15 000 à 39 000 \$ retireraient un peu moins de l'option des prestations mixtes que de celle des prestations sélectives; par exemple, les familles à deux soutiens avec deux enfants, ayant un revenu de 20 000 \$, recevraient 5 064 \$ avec l'option mixte et 5 275 \$ avec l'option sélective. En revanche, les familles disposant d'un revenu de 40 000 \$ et plus bénéficieraient de la formule mixte. Rappelons-nous que les prestations sélectives n'accorderaient aucun avantage aux familles avec deux enfants, si leur revenu atteignait ou dépassait 41 100 \$.

Le **Graphique J** porte quelque peu à confusion, car on y compare le régime actuel de prestations pour enfants, l'option des prestations sélectives au coût actuel et l'option des prestations mixtes dont le financement nécessiterait un demi-milliard de dollars supplémentaires. Si on ajoute les mêmes 500 millions de dollars à l'option des prestations sélectives, la prestation maximale passerait alors de 3 075 \$ à 3 250 \$ par enfant. Par conséquent, l'écart entre les deux courbes sur le graphique augmenterait d'autant; la formule sélective accorderait encore plus d'avantages aux familles à faible revenu que la formule mixte, car le demi-milliard de dollars supplémentaires y servirait au versement de prestations plus élevées. Mais la forme générale des courbes ne changerait guère, comme on le voit au **Graphique K**. De toute façon, l'option à coût supplémentaire visait à montrer le prix à payer pour conserver les mêmes avantages que l'option des prestations sélectives, tout en préservant l'universalité du régime canadien de prestations pour enfants.

Si nous avons ajouté le même montant de 500 millions de dollars aux prestations sélectives, les avantages maximum seraient passés de 6 150 \$ à 6 500 \$ pour deux enfants. Au **Graphique K**, on compare les deux options avec coût supplémentaire: prestations sélectives et prestations mixtes. Les courbes sont semblables à celles du **Graphique J**.



Le **Graphique K** compare le régime actuel de prestations pour enfants, l'option des prestations sélectives au coût actuel et l'option des prestations mixtes dont le financement nécessiterait un demi-milliard de dollars supplémentaires. Si on ajoute les mêmes 500 millions de dollars à l'option des prestations sélectives, la prestation maximale passerait alors de 3 075 \$ à 3 250 \$ par enfant. Par conséquent, l'écart entre les deux courbes sur le graphique augmenterait d'autant; la formule sélective accorderait encore plus d'avantages aux familles à faible revenu que la formule mixte, car le demi-milliard de dollars supplémentaires y servirait au versement de prestations plus élevées. Mais la forme générale des courbes ne changerait guère, comme on le voit au **Graphique K**. De toute façon, l'option à coût supplémentaire visait à montrer le prix à payer pour conserver les mêmes avantages que l'option des prestations sélectives, tout en préservant l'universalité du régime canadien de prestations pour enfants.